

Quel est le risque lié à la consommation de boisson non alcoolisée dans des canettes ou d'aliments pour enfants, contaminés par du BPA ?

3 études canadiennes récentes provenant de la Direction de l'Alimentation du Ministère de la Santé du Canada ont analysé 72 canettes de boisson non alcoolisée, 21 aliments liquides en boîte pour bébé et la migration du BPA via l'eau chauffée à 70 °C.

Le BPA est retrouvé dans tous les échantillons de 0,032 to 4,5 µg/L pour les boissons et de 2,27 ng/g à 10,2 ng/g pour les produits liquides. Pour les canettes, la concentration maximale correspond à une dose de 0,027 µg/kg, soit 27 ng/kg pour un adulte de 60 kg. Cela correspond à un dépassement de 2,7 de la DJA pour les effets sur le comportement, mais de 135 pour la DJA pour les effets sur la glande mammaire du nouveau-né après exposition maternelle. Pour les produits pour enfants, la concentration maximale correspond à une exposition de 1,35 µg/kg pour un nourrisson de 0 à 1 mois.

Pour les biberons chauffés à 70 °C, la migration varie de 228 to 521 µg/L. Si on retient un volume de 0,5 L pour un bébé de 1 an ayant un poids moyen de 9 kg, la dose maximale quotidienne sera de 260 µg/L soit rapporté au poids $260/9 = 28,9$ µg/kg/j très au dessus des DJA calculées pour les effets cités ci-dessus. Cette dose correspond même à un niveau supérieur à ceux pour lesquels on observe des effets chez le rat et la souris. Mais c'est cependant encore en dessous de la DJA européenne actuelle à 50 µg/kg/j.

En conclusion, le constat est clair : **le BPA migre du revêtement en polyépoxy ce qui contamine les boissons des canettes et les aliments pour enfants**. La Dose d'exposition liée à une seule consommation est supérieure à la DJA déduite de l'expérimentation animale. L'exposition via le biberon est apparaît comme la plus forte, surtout en cas de chauffage de celui-ci. Cela ne doit pas cacher la source de contamination que représentent les canettes de boisson et les aliments liquides pour les adultes, avec le risque d'une contamination de l'enfant dès la gestation et via la lactation. **C'est ce qui justifie le retrait du BPA de tous les plastiques alimentaires.**

On notera la contradiction du Ministère de la Santé du Canada, qui a interdit le BPA dans les biberons, mais, maintient néanmoins une DJA proche de la DJA européenne à 25 µg/kg/j.

Références :

- ❑ Cao XL, Corriveau J, Popovic S. Levels of bisphenol A in canned soft drink products in Canadian markets. J Agric Food Chem. 2009 Feb 25;57(4):1307-11.
Résumé accessible sur : <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/jf803213g>
- ❑ Cao XL, Dufresne G, Belisle S, Clement G, Falicki M, Beraldin F, Rulibikiye A. Levels of bisphenol A in canned liquid infant formula products in Canada and dietary intake estimates. J Agric Food Chem. 2008 Sep 10;56(17):7919-24.
Résumé accessible sur : <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/jf8008712>
- ❑ Cao XL, Corriveau J. Migration of bisphenol A from polycarbonate baby and water bottles into water under severe conditions. J Agric Food Chem. 2008 Aug 13;56(15):6378-81.
Résumé accessible sur : <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/jf800870b>